



REGLEMENT DU JEU CONCOURS « Le plus beau pull moche de Noël »

Vendredi 15 décembre 2023.

Article 1

L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE CALAIS CŒUR DE VIE, dont le siège est au 3 Rue Neuve – 62100 Calais, représentée pour le présent par Monsieur Fagot, Président de l'Association, organise un jeu en partenariat avec le groupe Nord Littoral, Carrefour Market Cœur de Vie, Mon Shopping c'est Calais, la Ville de Calais, la CCI Littoral Hauts de France & les commerçants de Calais Cœur de Vie un concours de pull de Noël.

Article 2

Pour participer, il faut être :

- Être salarié d'une entreprise, membre d'une association, commerçant ou artisans
- S'inscrire en remplissant complètement le fichier d'inscription entre le 13 novembre et le 13 décembre 2023 sur le site internet du Nord Littoral ou de Calais Cœur de Vie.
- se présenter au jury le vendredi 15 décembre entre 17 h00 et 20 h 00 à Calais Cœur de Vie
- Accepter que votre photo soit publiée dans la presse et sur les supports de Calais Cœur de Vie et des partenaires de l'évènement.

Article 3

Trois équipes sont récompensées

1 er prix : un abonnement numérique d'un an au Nord Littoral, un chèque cadeau d'une valeur de 100.00 €, le cadeau bonus et le trophée du grand gagnant.

2^{ème} prix : un abonnement numérique d'un an au Nord Littoral, un chèque cadeau d'une valeur de 60.00 € et le cadeau bonus.

3 -ème prix : un abonnement numérique d'un an au Nord Littoral, un chèque cadeau d'une valeur de 50.00 € et le cadeau bonus.

Le jury sera composé de 3 personnes parmi les partenaires

La remise des prix aura lieu le 15 décembre après la délibération du jury à Calais Cœur de Vie.

Article 4

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte de la part du gagnant, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Article 5

Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin à ce jeu ou de différer la date de remise du prix si des circonstances de force majeure l'exigeaient, sans être tenus pour responsable.

Article 6

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation complète du règlement et l'arbitrage en dernier recours des structures organisatrice, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant qui pourra être exercé sur simple demande écrite adressée aux organisateurs : Association des commerçants de Calais Cœur de Vie, 3, rue Neuve – 62100 CALAIS et au Nord Littoral, 91 bvd Jacquard – 62100 Calais

Article 7

Chaque participant au jeu autorise l'Association des Commerçants de Calais Cœur de Vie, 3 rue Neuve 62100 Calais, Carrefour Market Cœur de Vie, Mon Shopping c'est Calais et le Nord Littoral, la Ville de Calais, la CCI Littoral Hauts de France à reproduire sur tout support et par tout procédé et à diffuser, sans contrepartie financière, la (ou les) photographie(s), le film et ou l'enregistrement (ci-après les œuvres) me représentant, prises/réalisées dans le contexte des animations de 2023 au centre commercial Calais Cœur de Vie et sur les lieux du jeu, dans la presse, et sur les réseaux sociaux des organisateurs. La présente autorisation est consentie sans aucune limite dans le temps.

Article 8

Ce règlement peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, remboursement du timbre au tarif lent en vigueur.